

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S 63

Séance ordinaire du 4 février 2021

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 1
Nombre de membres présents à la séance : 19	Nombre de votants : 16
Date de la convocation : 25 janvier 2021	

N° 11

Etat et évolution de la dette et de la trésorerie en 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 4 février à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en visioconférence, sous la présidence de M. Jean-Yves GOUTTEBEL, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- M. BETENFELD, M. BOILON, Mme CHEVALDONNE, M. CUZIN, Mme DAFFIX-RAY, M. DA SILVA, M. DUMAS, Mme DURON, M. GRAND, Mme LAGARDE, Mme MALTRAIT, M. MORVAN, M. PERRET, M. SOUCHAL, M. VALLEE.

Membres ayant voix consultative

- Mme BRUSSAT, M. PERRODIN, Mme TROQUET.
- **Sapeurs-pompiers** : Contrôleur général RIVIERE, Capitaine BARILI, Docteur TAILLANDIER.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant BERARD, Adjudant-chef BOURDIN, Adjudant CHELOUCHE, Lieutenant COLLAY, Capitaine IZARD, Lieutenant RAQUIDEL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : Mme MERCIER.

Membres de droit

- M. RAGOT, directeur de cabinet du Préfet du Puy-de-Dôme.
- M. MATHIEU : Payeur départemental.

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. CHAUVIN, M. DESFORGES, M. GUILLAUME, M. MEYNIER, M. PASCUTO, M. PETEL, Mme PRUNIER, Mme PICARD.
- **Suppléants** : M. BALDY, Mme BONY, M. BOYER, M. CONSTANTIN, M. COUPAT, Mme DALET, M. DANIEL, M. DAUPHIN, M. DUBOURG, Mme GAIDIER, M. GAY, Mme GUILLOT, Mme MANUBY, Mme MARCHIS, M. MONEYRON, M. ROUGHEOL, Mme BRIAT, M. SAUVADE, Mme SERIN.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Commandant CUBIZOLLES, Adjudant VIDAL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : M. TRICHARD.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 24 avril 2015, il a été délibéré, conformément à la possibilité offerte par l'article L1427-30 du Code Général des Collectivités Territoriales, de donner délégation au Président pendant toute la durée de son mandat pour procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget. Le Président est tenu de rendre compte des actes pris dans le cadre de cette délégation.

Cette obligation d'information et de transparence a été renforcée par la circulaire (n° NOR/IOCB1015077C du 25/06/2010) sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics. La circulaire s'applique aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics.

Elle préconise qu'un rapport spécial sur l'évolution de la dette soit présenté à l'assemblée délibérante. Ainsi, et comme les années précédentes, vous trouverez dans le présent rapport un bilan sur l'année écoulée et la définition des perspectives pour l'année à venir.

I - BILAN DE L'ANNEE 2020

2020 est une année particulière, avec une pandémie qui a paralysé l'économie mondiale provoquant un choc sans précédent et le déploiement pour y faire face de politiques de soutien aussi inédites qu'audacieuses, lesquelles ont permis une reprise tout aussi historique. Les confinements, restrictions de déplacements et fermetures de commerces ont paralysé l'économie mondiale et provoqué un effondrement des marchés financiers. Après un arrêt des activités suite à la crise sanitaire, on a assisté à l'issue du premier confinement à une reprise économique très rapide. Le rebond a été plus puissant que les anticipations. Fin 2020, le niveau de l'activité est inférieur de 4% à celle observée fin 2019. Les gouvernements ont développé des moyens de soutien considérables. Aussi, on constate une hausse du ratio d'endettement public. La Banque Centrale Européenne (BCE) a racheté massivement des titres souverains (1 350 milliards d'euros) dans le cadre de son « programme de rachat d'urgence pandémie ». En France, le plan d'urgence mis en œuvre représente 20% du produit intérieur brut. Ce dispositif a permis, grâce au financement du chômage partiel (34 milliards d'euros), de limiter la perte d'emploi et donc la progression du taux de chômage (9%). Lors du deuxième confinement, les mesures de restriction supplémentaires imposées avec des règles adaptées, ont permis de limiter l'impact économique. La perte d'activité, en France, serait estimée entre 9 et 11% alors qu'elle s'établissait à 30% à l'issue du premier confinement. Le soutien de la BCE, le résultat des élections américaines et l'arrivée des différents vaccins ont fait de novembre un des meilleurs mois sur les marchés financiers. Au niveau bancaire, une tension sur les marges est constatée au 1^{er} semestre mais la liquidité est restée très présente durant la période. Quelques soit le volume emprunté, les marges à taux fixe ont été plus performants que les marges à taux variable.

Comme chaque année, le SDIS 63 a assuré le financement de sa politique d'investissement dans les meilleures conditions financières qui lui ont été offertes ; tout en respectant les conditions d'accès à l'emprunt édictées dans le décret n°2014-984 publié le 28 août 2014 pris en application de la loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013. Ce texte a mis fin aux propositions de structurations complexes mises en place avant la crise financière de 2008.

1. Gestion de la dette

Le SDIS s'efforce de gérer de façon active son encours de dette et de mener des négociations pour chaque nouvelle consultation portant sur les prêts à moyen ou long terme. L'objectif reste la maîtrise de l'évolution de l'encours de dette sur un taux moyen faible, en conservant une structure de dette équilibrée.

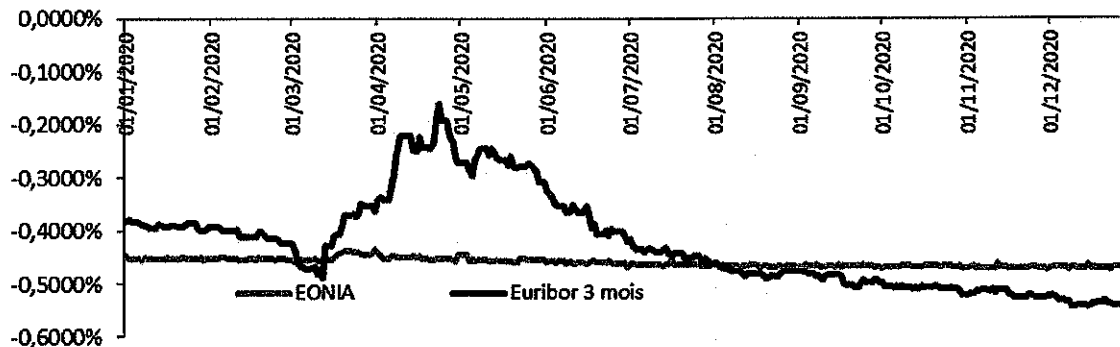
a. La gestion active de la dette

La gestion active de la dette impose d'effectuer des arbitrages entre différents emprunts, en fonction des index et des conditions financières de chaque contrat dans le but de minimiser les frais financiers. Elle implique également une veille continue des marchés financiers pour réaliser des opérations de réaménagement (remboursement anticipé, refinancement).

- **Les index utilisés**

Afin de poursuivre la gestion active de la dette et de profiter des opportunités de taux, le SDIS 63 a usé de son droit d'arbitrage de taux d'intérêt dans le cadre de contrats multi-index assortis de ligne de trésorerie. Ces contrats, communément dénommés « revolving » ou OCLTR, sont basés sur des index classiques tels que : Tempe (Eonia), TAG, TAM et Euribor 1 à 12 mois. Le SDIS 63 dispose également d'emprunt à long terme indexés sur l'Euribor 3 mois.

Absentes depuis 2010 des offres bancaires, les indexations sur Eonia et T4M refont leur apparition dans les phases de mobilisation des emprunts à long terme. Avec la poursuite des mesures prises par la Banque Centrale Européenne (politique monétaire accommodante, « quantitative easing », taux de refinancement à 0%...) et face à la crise sanitaire, la cotation de ces index a continué de se maintenir et d'osciller à des niveaux négatifs en 2020.



Compte tenu de la trésorerie positive, les emprunts revolving ont été exclusivement mobilisés pour participer à l'équilibre de la section d'investissement. Le contrat, signés en 2005 n'a donné lieu à aucun versement d'intérêt. Seul, le contrat conclu en 2009, a généré des frais financiers, et ce, pour un montant très faible compte tenu que la valeur de l'indice n'est pas « flooré » à zéro.

Pour les contrats de prêts « classiques » indexés sur l'Euribor 3 mois, le coût des intérêts s'est ainsi limité au coût de la marge. Depuis plusieurs années, les offres émises par les établissements bancaires portent essentiellement sur des emprunts indexés sur l'Euribor (flooré à 0%).

• Les réaménagements et refinancements

Au cours de l'année 2020, le SDIS 63 a su maintenir une veille sur les marchés financiers et les conditions offertes par les emprunteurs afin de saisir toute opportunité de renégociation ou de refinancement.

Sur l'encours de dette à taux fixe, l'ensemble de ces contrats comportent des conditions de réaménagement qui implique nécessairement le versement d'indemnité actuarielle qui rend l'opération financière inopportune. Sur l'encours de dette à taux variable, les derniers contrats signés disposent de marges faibles qui ne justifient pas la mise en place de réaménagement. Pour les contrats plus anciens, le montant des indemnités forfaitaires est, pour l'instant, supérieur au gain qui pourrait ressortir sur les intérêts financiers.

Ainsi, aucune opération de réaménagement ou de renégociation n'a pu être conclue au cours de l'année 2020.

b. Les nouveaux emprunts

En 2020, pour la recherche de financement à long terme, le SDIS 63 a, de nouveau, fait le choix d'échelonner ses consultations pour ne pas être confronté, en cette année perturbée, à un manque de liquidité.

Une première consultation a donc été lancée fin août 2020 et a abouti à la signature de deux contrats : un emprunt à taux fixe et un emprunt à taux variable. Un rapport d'information a été soumis au conseil d'administration du 17 décembre 2020.

Le choix s'est porté sur la proposition de **La Banque Postale** dont les conditions financières sont les suivantes :

- ✓ Montant : **2.000.000 €**
- ✓ Durée : 15 ans et 1 mois (date de fin : 01/11/2035)
- ✓ Taux fixe : **0,39%**
- ✓ Base de calcul : exact/360 j
- ✓ Amortissement : linéaire/trimestriel
- ✓ Intérêts : trimestriel

- ✓ Remboursement anticipé partiel ou total d'un tirage : versement d'une indemnité actuarielle
- ✓ Commission d'engagement : 0,05% du plafond (soit 1.000 €)
- ✓ Score Gissler : 1A

Cet emprunt a fait l'objet d'un versement automatique pour la totalité de l'enveloppe financière le 27 novembre 2020.

Ensuite, il a été décidé de profiter de la flexibilité de l'offre financière du **Crédit Agricole Centre France** dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- ✓ Montant : **1.000.000 €**
- ✓ Phase de mobilisation : 12 mois
 - Euribor 3 mois + 0,20% flooré à 0% - exact/360 j
- ✓ Phase de consolidation :
 - Durée : 15 ans
 - Index et marges : **Euribor 3 mois** (flooré à 0%) + **0,20%**
 - Base de calcul : exact/360 j
 - Amortissement : linéaire/trimestriel
 - Intérêts : trimestriel
 - Remboursement anticipé partiel ou total d'un tirage : versement d'une indemnité de gestion égale à 2 mois d'intérêts.
- ✓ Commission d'engagement : 0,10% du plafond (soit 1.000 €)

Score Gissler : 1A

Compte tenu de la réalisation des crédits en investissement fin décembre, les fonds de cet emprunt n'ont pas été mobilisés en 2020. Ils feront l'objet d'une mise à disposition au cours de l'année 2021.

En fin d'année lors de la seconde consultation, un nouvel emprunt a été réalisé, pour un montant de **3 000 000 €** auprès de la **Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes**, comme exposé dans le rapport d'information présenté au cours de cette séance du conseil d'administration. Ses conditions financières sont les suivantes :

- ✓ Montant : **3.000.000 €**
- ✓ Durée : 15 ans (date de fin : 24/12/2035)
- ✓ Taux fixe : **0,25%**
- ✓ Base de calcul : exact/360 j
- ✓ Amortissement : linéaire/trimestriel
- ✓ Intérêts : trimestriel
- ✓ Remboursement anticipé partiel ou total d'un tirage : versement d'une indemnité actuarielle
- ✓ Commission d'engagement : 0,12% du plafond (soit 3.600 €)
- ✓ Score Gissler : 1A

Les fonds de cet emprunt ont été mobilisé en totalité et encaissé le 28 décembre 2020.

c. L'encours de dette au 31/12/2020

Ces diverses opérations ont conduit à faire apparaître un encours de dette au 31/12/2020 de 24 644 819 €. La répartition est la suivante :

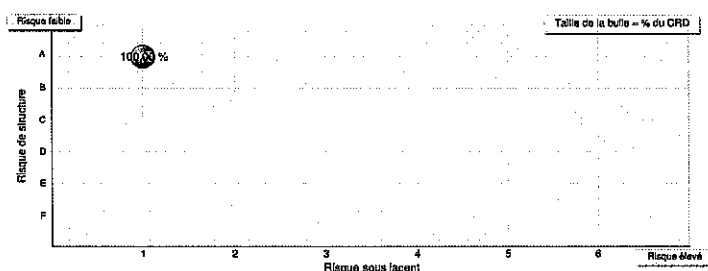
CBC	Référence banque	Prêteur	Année de réalisation	Montant initial	Capital restant dû	Durée résiduelle	Taux	Mode et durée d'amortissement	Date de fin
1A	6925133	Caisse d'Épargne	2005	3 500 000	0	0,00	taux fixe 3,4%	progressif trimestriel	25/11/2020
1A	16627/001/001	Société Générale	2006	1 500 000	574 330	5,83	taux fixe 3,8595%	progressif trimestriel	01/11/2026
1A	MON254955EUR	DEXIA CL	2007	2 850 000	558 328	2,00	taux fixe 4,5%	progressif trimestriel	01/01/2023
1A	MON254956EUR	DEXIA CL	2007	2 850 000	558 328	2,08	taux fixe 4,5%	progressif trimestriel	01/02/2023
1A	convention 24-12-2009	CACIB	2009	2 200 000	586 667	3,99	taux fixe 2,85%	progressif trimestriel	29/12/2024
1A	8383580	Caisse d'Épargne	2010	3 400 000	1 742 500	10,07	taux fixe 3,49%	constant trimestriel	25/01/2031
1A	0723/001	Société Générale	2011	1 500 000	600 000	5,99	taux fixe 4,52%	constant trimestriel	27/12/2026
1A	0831	Société Générale	2012	1 000 000	466 667	6,99	taux fixe 4,14%	constant trimestriel	27/12/2027
1A	1363272	Caisse d'Épargne	2014	1 200 000	912 000	19,00	taux fixe 4,22%	constant trimestriel	31/12/2039
1A	MON501733EUR	Banque Postale	2014	3 600 000	2 220 000	9,00	taux fixe 1,91%	constant trimestriel	01/01/2030
1A	1763235	Caisse d'Épargne	2017	1 800 000	1 470 000	12,15	taux fixe 0,49%	constant trimestriel	25/02/2033
1A	MIN529290	Banque Postale	2019	1 000 000	983 333	14,50	taux fixe 0,36%	constant trimestriel	01/07/2035
1A	MON534551	Banque Postale	2020	2 000 000	2 000 000	15,00	taux fixe 0,39%	constant trimestriel	01/11/2035
1A	05948073	BPAURA	2020	3 000 000	3 000 000	15,00	taux fixe 0,25%	constant trimestriel	24/12/2035
Total				31 400 000	15 672 152				

CBC	Référence banque	Prêteur	Année de réalisation	Montant initial	Capital restant dû	Durée résiduelle	Index	Mode et durée d'amortissement	Date de fin
1A	MON504818EUR	SFIL	2015	765 000	450 000	8,25	Euribor 03 M + 0,73%	constant trimestriel	01/04/2028
1A	MON507845EUR	SFIL	2015	1 320 000	750 000	6,00	Euribor 03 M + 0,73%	constant trimestriel	01/01/2027
1A	MON507846EUR	SFIL	2015	857 500	525 000	7,25	Euribor 03 M + 0,72%	constant trimestriel	01/04/2028
1A	MIN510522EUR	SFIL	2015	2 000 000	1 433 333	10,50	Euribor 03 M + 0,76%	constant trimestriel	01/07/2031
1A	1663222	Caisse d'Épargne	2016	2 200 000	1 686 667	11,48	Euribor 03 M + 0,30%	constant trimestriel	30/06/2032
1A	1863162	Caisse d'Épargne	2018	2 078 333	1 691 667	8,50	Euribor 03 M + 0,40%	constant trimestriel	25/02/2033
1A	MIN528514	Banque Postale	2018	500 000	458 333	13,50	Eonia + 0,44%	constant trimestriel	01/07/2034
1A	2362	Société Générale	2019	1 600 000	1 466 667	13,66	Euribor 03 M + 0,37%	constant trimestriel	29/08/2034
Total				11 320 833	8 461 667				

CBC	Référence banque	Prêteur	Année de réalisation	Montant initial	Capital restant dû	Durée résiduelle	Index	Mode et durée d'amortissement	Date de fin
1A	00778082392A	Crédit Foncier	2005	3 500 000	0	0,00	Eonia + 0,0255%	constant annuel	01/12/2020
1A	LT-Convention 02 12 2009 - Euribor 03	CACIB	2009	2 478 000	531 000	2,91	Euribor 03 M + 0,4%	constant annuel	30/11/2023
Total				5 978 000	531 000				
Total				48 698 833	24 664 819				

Cet état intègre la classification par typologie prévue dans la charte de bonne conduite signée en décembre 2009 faisant suite au rapport Gissler et annexée à la circulaire n° NOR/IOCB1015077C. Les produits sont classés en fonction des risques qu'ils comportent.

100 % des produits financiers contractés par le SDIS 63 sont classés 1A et ne représentent donc aucun risque. En effet, aucun emprunt ou produit dit structuré n'a été souscrit.



• Evolution de l'encours

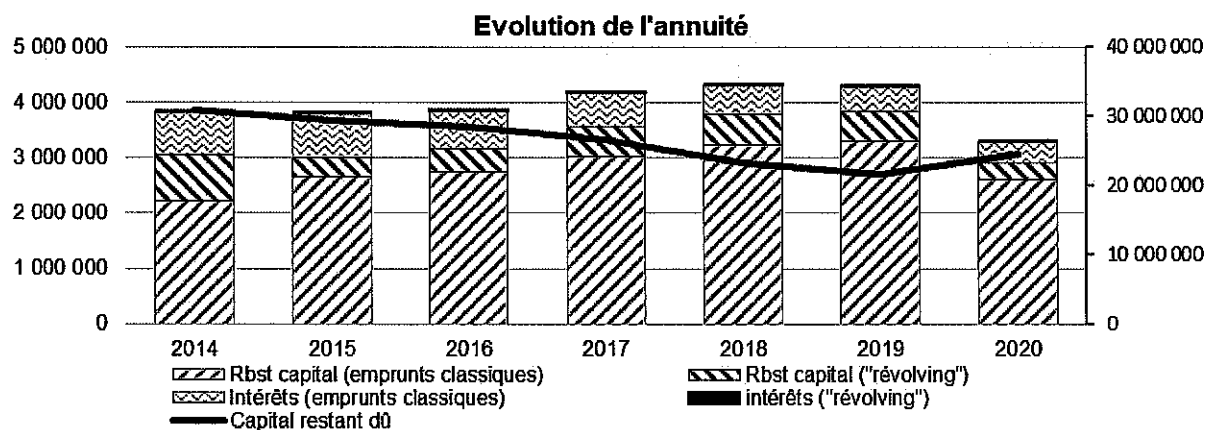
Emprunts classiques	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Capital emprunté	5 265 000	0	3 760 000	2 910 000	530 000	2 100 000	6 000 000
Réaménagement dette		1 200 000		-1 200 000			
Capital amorti	2 223 143	2 646 186	2 743 773	3 018 444	3 237 469	3 296 225	2 608 613
Intérêts	759 503	785 777	685 559	619 264	541 908	441 775	372 484
Flux total	2 982 646	3 431 963	3 429 332	3 637 708	3 779 377	3 737 999	2 981 097
Capital restant dû au 31 décembre de l'année	26 384 529	24 938 343	25 954 570	24 646 126	21 938 657	20 742 433	24 133 819

Emprunts "révolving"	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Capital emprunté	0	1 550 000					
Réaménagement dette		-1 200 000	-1 550 000				
Capital amorti	835 667	366 667	428 667	543 667	543 667	543 667	310 333
Intérêts	6 520	1 086	1 330	251	186	199	50
Flux total	842 187	367 753	429 996	543 918	543 853	543 866	310 383
Capital restant dû au 31 décembre de l'année	4 467 666	4 451 000	2 472 333	1 928 666	1 385 000	841 333	531 000

Total	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Capital emprunté	5 265 000	1 550 000	3 760 000	2 910 000	530 000	2 100 000	6 000 000
Réaménagement dette							
Capital amorti	3 058 810	3 012 853	3 172 439	3 562 111	3 781 136	3 839 891	2 918 947
Intérêts	766 023	786 863	686 888	619 516	542 094	441 974	372 534
Flux total	3 824 833	3 799 716	3 859 328	4 181 626	4 323 230	4 281 865	3 291 481
Capital restant dû au 31 décembre de l'année	30 852 195	29 389 343	28 426 903	26 574 793	23 323 657	21 583 766	24 664 819

Avance FCTVA	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Capital emprunté	0	669 500	0	0	0	0	0
Capital amorti	0	0	0	334 750	334 750	0	0
Intérêts	0	0	0	0	0	0	0
Flux total	0	0	0	334 750	334 750	0	0
Capital restant dû au 31 décembre de l'année	0	669 500	669 500	334 750	0	0	0

Depuis 2014 jusqu'en 2019, compte tenu de l'arrêt des dépenses immobilières, le stock de dette a diminué pour s'établir à 24 664 819 € fin 2020. Ce scénario s'est donc inversé en 2020 avec le recours à l'emprunt pour financer, notamment, le renouvellement du parc roulant. La valorisation des index à des niveaux négatifs depuis fin 2014 et les différentes renégociations et refinancements menés à plusieurs reprises au cours des années précédentes ont permis de réduire, une nouvelle fois, les frais financiers. Ainsi, le montant des intérêts sur la dette est passé de 441 974 € à 372 534 €. Les annuités, quant à elles, poursuivent la diminution amorcée en 2019 et ce, d'une façon importante.



• Structure de dette

Répartition de l'encours

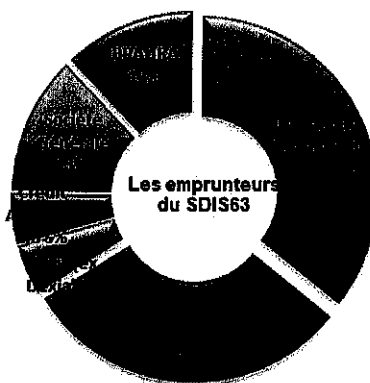
L'encours de dette du SDIS 63 est constitué d'emprunts dits « classiques » à taux fixe et variable puis d'emprunts « revolving » qui restent des outils de gestion de trésorerie mais également de pilotage pour l'équilibre du budget. Compte tenu d'une faible différence entre les taux fixes et taux variables, le SDIS a réorienté sa stratégie vers des emprunts à taux fixes. Ainsi, ce changement impacte le risque de dette : 64% de l'encours est constitué d'emprunts à taux fixe et 36% d'emprunts à taux variable (dont 2,15 % d'emprunt « revolving »).

Date de fin d'exercice	2014	2015		2016		2017		2018	2019	2020
		Hors prêt FCTVA	Prêt FCTVA /ndus	Hors prêt FCTVA	Prêt FCTVA /ndus	Hors prêt FCTVA	Prêt FCTVA /ndus			
Taux fixe	66%	66%	65%	60%	59%	59%	60%	60%	53%	64%
Taux variable	34%	34%	33%	40%	39%	40%	40%	40%	47%	36%
Avance FCTVA			2%		2%	1%				

Répartition par prêteurs

Pour tout nouvel emprunt, et pour chaque renégociation de marge, une mise en concurrence est effectuée afin d'obtenir l'offre la plus compétitive. **Ainsi, la dette du SDIS 63, au 31/12/2020 reste répartie entre différents prêteurs.** Avec ses offres très compétitives, La Banque Postale détient 36% de l'encours de dette. La répartition sur les autres prêteurs reste sensiblement identique. Un nouvel établissement bancaire fait partie de nos prêteurs : la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes.

Prêteurs	Capital restant dû au 31 12 2020	Nb contrats
La Banque Postale/SFIL CAFIL	8 820 000 €	8
Caisse d'Epargne	7 502 833 €	5
CCFL (ex Dexia)	1 116 656 €	2
Crédit Agricole - CIB	1 117 667 €	2
Société Générale	3 107 663 €	4
Crédit Foncier	3 000 000 €	1
	24 664 819 €	22



Structure de taux

Depuis fin 2014, les taux restent historiquement très bas. En effet, les taux à court terme (Eonia, Euribor, ...) se maintiennent à des niveaux négatifs et ce, depuis le 4^{ème} trimestre 2014. La Banque Centrale Européenne a poursuivi sa politique monétaire accommodante et a maintenu son taux directeur à 0% depuis mars 2016. Au 31 décembre 2020, le taux de l'Etat français à 10 ans s'établissait à -0,2588% et l'Euribor 12 mois s'élevait à -0,449%.

La stabilisation des marchés de taux d'intérêt à des niveaux négatifs conjuguée aux conditions financières plus favorables (ou améliorées par les campagnes de refinancement menées précédemment) ont permis de maintenir le taux moyen de la dette en deçà des 2%.

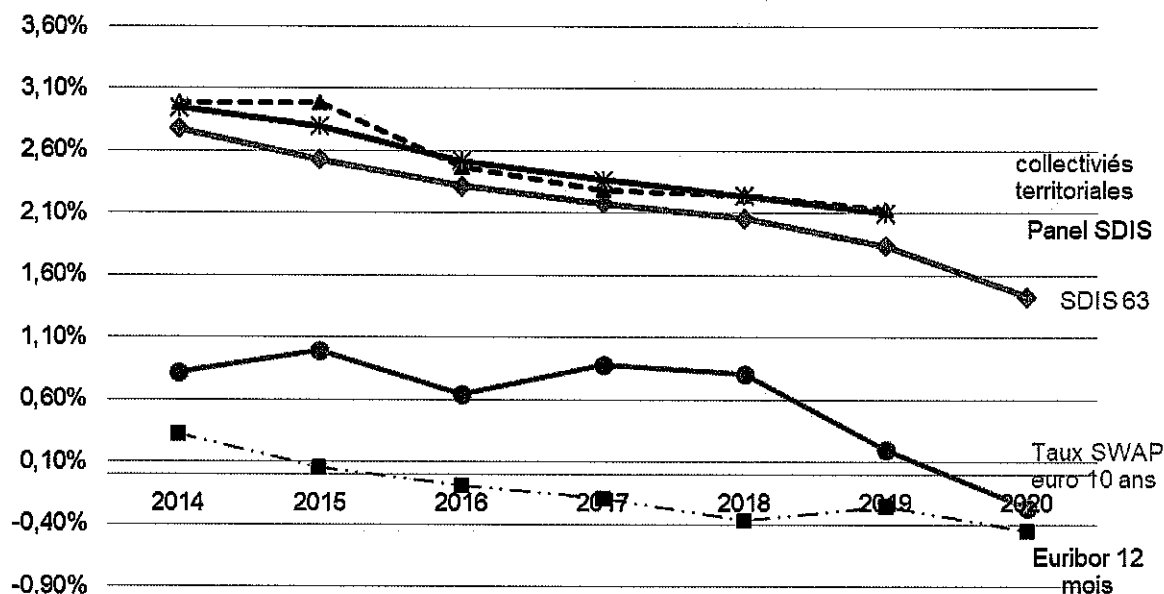
Le coût de la dette a, ainsi, évolué de la façon suivante :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dette globale	2,78%	2,53%	2,32%	2,18%	2,06%	1,84%	1,43%
Panel SDIS⁽¹⁾	2,99%	2,99%	2,47%	2,29%	2,24%	2,13%	non communiqué

⁽¹⁾ Source Finance Active

Sur la période étudiée, le coût de la dette du SDIS 63 reste également au-dessous de la moyenne du panel des SDIS (toute catégorie confondue) et de l'ensemble des collectivités recensées.

Evolution des taux et des index



Avec l'explosion des marges pratiquée par les établissements bancaires suite à la crise financière et malgré la chute du Cms 10 ans, le taux moyen de la dette détenue par le SDIS 63 reste depuis 2012 supérieur au taux de SWAP euro 10 ans. La gestion dynamique de la dette du SDIS 63 menée sur les prêts

à taux fixe en 2010 et 2011 et sur les marges des emprunts à taux variable en 2009, 2014, 2015 et 2018 ont permis de contenir l'évolution du taux moyen. Avec la baisse observée sur les taux courts depuis 2012, la diminution du taux moyen se prolonge sur 2020 malgré l'application d'un floor à 0% sur les nouveaux financements à taux variable.

2. Gestion de la trésorerie

La trésorerie du SDIS 63 est déposée de droit sur un compte non rémunéré au Trésor. L'objectif du SDIS 63 est de l'ajuster au plus près de ses besoins afin de conserver un niveau d'encaisse suffisant pour éviter les incidents de paiement tout en veillant à limiter le montant des fonds « oisifs ». Cette politique de gestion active de la trésorerie se concrétise par le recours à différents instruments financiers : les lignes de trésorerie et crédits « revolving ».

a. Evolution de la trésorerie

La gestion de la « trésorerie zéro » reste un exercice délicat mais qui convient de respecter autant que possible. En 2020, le solde de trésorerie a été excédentaire tout au long de l'année. Comme chaque année, au cours du 1^{er} trimestre, le solde est artificiellement en excédent avec le déblocage du disponible sur les emprunts revolving dont un des contrats oblige un tirage sur 3 mois sous peine de versement de pénalités plus importantes que le coût des intérêts à verser. Ce tirage a été prorogé jusqu'à fin juin pour éviter toute difficulté pendant la période du premier confinement. Le rythme de la trésorerie a quelque peu été perturbé pendant cette période. Pour autant, avec la mise en place de l'échéancier 2020 avec le conseil départemental (versement de la contribution sur les 10 derniers mois de l'année), le solde a pu être contenu. Grâce aux conditions du contrat de prêt signé fin 2019 incluant une phase de mobilisation de 6 mois, la sur-trésorerie a pu être limitée sur les cinq premiers mois. Dès le mois de juillet, le solde de trésorerie reprend sa progression avec l'encaissement des contributions communales et syndicales. Tout au long du 3^{ème} trimestre, le solde de trésorerie s'accélère avec, notamment, l'encaissement simultané de deux trimestres relatifs aux prestations de téléassistance (895 675 €), et les diverses contributions. Sur le 4^{ème} trimestre, le solde se stabilise à un niveau élevé avec l'encaissement des contributions communales et syndicales et, notamment la subvention versée par le Département (400 000 €). Le déblocage de l'emprunt contracté auprès de la Banque Postale (2 000 000 €) amorce une progression du solde. Et il faudra attendre début décembre pour observer une première variation dégressive du volume de trésorerie avec le décaissement de l'allocation vétérinaire (1 359 600 €) et l'accélération des dépenses d'investissement (2 600 000 €). Enfin, dès le 28 décembre, la mobilisation des fonds sur l'emprunt de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes (3 000 000 €) et du disponible sur le revolving (531 000 €) nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement, a porté le solde de trésorerie à 8 835 539 € au 31 décembre 2020. Ce solde est excédentaire mais il répond à la logique qu'il doit être suffisant et correspondre ainsi entre 2 et 3 mois de dépenses au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés). En effet, lorsque le budget est voté au cours du 1^{er} trimestre, le SDIS 63 doit être en mesure de faire face à ces charges courantes et notamment aux frais de personnel et aux annuités de la dette. Cependant, cette trésorerie ne doit pas être surabondante. Ce solde excédentaire sera réduit du montant du remboursement du revolving (531 000 €) automatiquement remboursé fin mars 2021.

Pour maintenir un niveau faible de trésorerie de façon plus constante, le SDIS 63 rencontre des difficultés structurelles. En effet, il est constaté que les communes et EPCI versant par semestre ou par trimestre disposent, en réalité, de toute l'année pour effectuer le versement de leur contribution. L'acquisition des véhicules (exemple les VSAB pour cette année) est souvent décalée par rapport aux prévisions. Ainsi, les fluctuations des encaissements et des décaissements varient de façon importante d'une année sur l'autre.

b. Les instruments financiers utilisés

Comme chaque année, une consultation pour le renouvellement des lignes de trésorerie a été lancée en avril 2020. Les conditions des contrats de lignes de trésorerie ont suivi l'évolution des marchés financiers. En effet, les établissements bancaires, depuis la crise financière, continuent d'appliquer des commissions adossées au plafond d'utilisation. Le SDIS 63 a souscrit un contrat (cf délibération n°10064 CA du 09/06/2020) présentant les caractéristiques suivantes :

	2019/2020 (pour mémoire)	2020/2021
Prêteur	Crédit Agricole	Crédit Agricole
Index	Euribor 3 mois	Euribor 3 mois
Marge	0,30%	0,25%
Base	exact/365 j	exact/365 j
Plafond	500 000 €	1 000 000 €
Commission/frais	0,10% du plafond	0,10% du plafond
CNU	0,00%	0,00%

Les différents instruments de trésorerie, à savoir les contrats revolving, ont été utilisés pour participer à l'équilibre de la section d'investissement 2019. Le disponible sur le contrat signé auprès de Calyon-CIB a été mobilisé, par précaution, pendant la première période de confinement. Tout au long de l'année 2020, le solde de trésorerie est resté excédentaire. De fait, la ligne de trésorerie n'a pas été mouvementée. Ensuite, le disponible sur le dernier contrat en cours sur ce type de produits financiers a été mobilisé fin décembre pour participer à l'équilibre de la section d'investissement. Ainsi, l'encours moyen global des instruments de trésorerie (revolving-OCLTR) a augmenté et est passé de 231 613 € en 2019 à 354 296 € en 2020.

Le tableau, ci-dessous, présente globalement le niveau d'utilisation des différents contrats de lignes de trésorerie.

			2019 (pour mémoire)	2020	
lignes de trésorerie	Tirages	nombres	0	0	
		montant cumulés	0 €	0 €	
	Remboursements	nombres	0	0	
		montant cumulés	0 €	0 €	
	Encours moyen			0 €	0 €
	lignes « revolving »	Tirages	nombres	5	2
montant cumulés			1 107 999 €	2 239 000 €	
Remboursements		nombres	5	3	
		montant cumulés ⁽¹⁾	1 651 666 €	531 000 €	
Encours moyen			231 613 €	354 296 €	

Avec la faible utilisation des contrats OCLTR et le niveau négatif des différents indices, le montant des intérêts est encore resté faible :

Frais financiers	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Lignes de trésorerie	1 649 €	70 €	115 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Revolving	6 520 €	1 086 €	1 330 €	251 €	186 €	199 €	50 €
Total	8 169 €	1 156 €	1 445 €	251 €	186 €	199 €	50 €

II – PREVISIONS POUR L'ANNEE 2021

2021 sera une année qui va naviguer entre l'espoir d'un retour à la normale avec l'arrivée du vaccin et les craintes quant aux séquelles économiques laissées par ce choc hors norme. Cela dépendra du scénario sanitaire, de l'ampleur et de la durée des restrictions des activités mises en œuvre pour contrôler l'épidémie. Le retard d'activité reste soumis au déploiement du vaccin. Il faudra sûrement attendre le deuxième semestre pour apercevoir un sursaut d'activité. Ainsi, la croissance pourrait rebondir de 2,1% aux Etats-Unis, de 3 à 4% en zone Euro et, serait plus forte en France, de l'ordre de 5 à 6% (banque de France). Il faudra attendre mi-2022 pour espérer retrouver le niveau de croissance d'avant crise. Au plan d'urgence succèdent les plans de relance à court et moyen terme soit 750 milliard d'euros au niveau européen redistribués sous forme de dons ou de prêts. Le plan de relance français (32 milliards d'euros) comporte trois volets : transition écologique, compétitivité et innovation, cohésion. Le contexte géopolitique avec les tensions entre la Chine et les Etats-Unis risquent de perdurer. Les anticipations des marchés montrent une remontée très lente des taux. Avec la poursuite du programme de Quantitative Easing, la BCE a convaincu les marchés de la persistance de taux long très bas. Du côté des taux court, l'Euribor 3 mois reviendrait positif que dans 5 ans. Les taux courts devraient donc rester négatifs au moins pendant les deux prochaines années.

Ces prévisions économiques et financières devraient permettre de limiter la part des frais financiers sur les emprunts à taux variable, déjà signés et futurs. Cependant, le SDIS 63 veillera à saisir toute opportunité pour se refinancer à des conditions financières toujours plus faibles.

1. Gestion de la dette

a. Gestion active de la dette

Dans le contexte actuel, l'anticipation de la stratégie en matière de gestion de la dette reste aléatoire. Cependant, le SDIS 63 s'efforcera à maintenir un taux moyen de la dette réduit et une exposition aux risques contenue.

Aussi, la stratégie en matière de gestion de dette resterait identique et se décomposerait en trois axes principaux :

- Continuer à prioriser les produits financiers offrant une souplesse de gestion tant au niveau du contrat que de la gestion de trésorerie (différents index monétaires courants, phase de mobilisation,...), mais sans pour autant présenter de risque ;
- Maintenir une structure de dette équilibrée : préserver une part d'emprunts à taux variables pour bénéficier de la performance des taux courts (proche de 40% de l'encours) mais également profiter des taux fixes historiquement très faibles ;
- Conserver un encours de dette ne présentant aucun risque majeur : les caractéristiques des financements au regard du tableau des risques de charte de bonne conduite (charte Gissler) doivent être classés en risque 1A (90% minimum) à 2B ;

Enfin, des opérations de réaménagement ou de renégociation pourraient être soumises à la décision des membres du conseil d'administration si l'évolution du marché financier le permet et surtout si les partenaires financiers suivent le SDIS 63 dans ces démarches.

b. Besoin et modalités de financement 2021

Au cours de l'année 2020 lorsque le besoin sera présent, le disponible sur le contrat signé avec Crédit Agricole Centre France (1000 000 €) pourra être débloqué partiellement ou totalement au plus tard à la fin de la phase de mobilisation prévue le 19 novembre 2021.

Compte tenu des crédits de paiement prévus, **le besoin de financement inscrit au budget primitif 2021 s'élève à environ 15 000 000 €** (soit 14 000 000 € de nouveaux financements diminués du déblocage du solde disponible sur le contrat précité 1 000 000 €).

Pour 2021, si le volume des dépenses d'investissement le permet, le SDIS 63 prévoit d'échelonner ses consultations pour son besoin de financement afin d'éviter le risque de manque de liquidité auquel pourraient être confrontés les établissements bancaires en fin d'année. C'est une période où beaucoup de collectivités finalisent leur besoin de financement et lancent leur appel d'offres. La campagne de négociation sur les diverses modalités financières serait, ainsi, plus difficile. Pour tenter de bénéficier des niveaux de taux ou de marges compétitifs et, comme le volume de financement est suffisant, une consultation pourrait être menée en milieu d'année. Un cahier des charges adapté au besoin du SDIS 63 (durée, type d'emprunt, flexibilité,) serait établi. L'ajustement du besoin nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement 2020 se ferait en fin d'année.

Les propositions spontanées portant sur des produits à risque ne seront pas étudiées par le SDIS 63. Selon la typologie de la charte de bonne conduite, les produits financiers devront être classés en 1A, 1B, 2A ou 2B. Ils seront donc basés sur des indices de la zone euro (1) avec des structures de taux fixes ou taux variables simples, plafonnés ou encadrés (A), ou avec des barrières simples (B).

c. Indicateurs-clés

La structure de l'encours souhaité devrait rester dans les proportions suivantes :

- 50 à 60 % à taux fixe,
- 50 à 40 % à taux variable.

Cette répartition garantit ainsi le SDIS 63 contre un risque de remontée brutale des taux.

Le SDIS 63 s'évertuera à maîtriser sa dette et à limiter sa durée de vie résiduelle proche de 11 années et son taux moyen entre 2% et 2,3% si les conditions de marché le permettent.

2. Gestion de la trésorerie

La gestion d'une trésorerie « zéro » demeure une priorité. Aussi, le SDIS 63 va continuer, en 2021, à privilégier le paiement échelonné de certaines charges existantes ou à venir (assurance, loyers, certains contrats d'entretien, ...).

Dans le cadre de la coopération avec le Département, il a été acté de poursuivre l'aménagement de l'échéancier pour le versement de la contribution départementale 2020. En effet, elle sera lissée sur 10 mois. Aucun versement n'interviendra sur les mois de janvier et juin.

Structurellement, depuis 2017, le solde de trésorerie est excédentaire et la gestion de la trésorerie dite zéro n'est plus possible. Ce constat n'est pas un manquement dans la gestion de la trésorerie mais la résultante de décalages importants sur des investissements conséquents (véhicules, immobilier). De plus, les produits revolving ne sont plus proposés pour des financements à long terme, ou alors avec des frais sur le volume de l'emprunt non mobilisé (commission de non utilisation).

Comme évoqué précédemment, le contrat de ligne de trésorerie actuel d'un montant global de 1 000 000 € prend fin le 31 août 2021. Afin de signer de nouveaux accords, le SDIS 63 effectuera courant avril à une mise en concurrence de plusieurs établissements. Le SDIS 63 calibrera au plus près des besoins le volume nécessaire afin de minimiser le montant des frais financiers générés par les diverses commissions (commission flat, commission de non utilisation...)

Enfin, la ligne de trésorerie prévue dans un emprunt revolving, continuera d'être mobilisée afin de minimiser les frais, car ce contrat repose sur un index à valeurs négatives avec une faible marge. Ainsi, lorsque la valeur absolue de l'index est supérieure à la marge contractée, les utilisations ne génèrent donc aucun frais financier ; ce qui n'est plus le cas dans les modalités financières des contrats de ligne de trésorerie.

Ce rapport a été présenté au Bureau du SDIS 63.

DELIBERATION

Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- **de prendre acte des informations communiquées sur la gestion de la dette et de la trésorerie en 2020.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception en préfecture
063-286300017-20210204-21_06288-DE
Date de télétransmission : 15/02/2021
Date de réception préfecture : 15/02/2021

Clermont-Ferrand, le **12 FEV. 2021**

Le président du conseil
d'administration du SDIS,


Jean-Yves GOUTTEBEL